

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

ARRÊTÉ 2022_260
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MADAME VERONIQUE MONFILLIATRE
12^{ème} ADJOINTE

Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2020_028 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Véronique Monfilliâtre,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1 : Véronique Monfilliâtre, 12^{ème} adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Social (solidarité, famille, logement, handicap)
2. Festivités de Noël

Elle assurera les fonctions suivantes :

Social (solidarité, famille, logement, handicap) :

- Interlocuteur privilégié des bailleurs sociaux
- Travail en lien avec la vice-présidence du CCAS
- Définition et mise en œuvre de la politique communale de logements, notamment :
 - o Attribution des logements
 - o Travail avec les bailleurs sociaux sur la mixité des programmes
 - o Accompagnement des projets de constructions
- Définition et mise en œuvre de la politique communale de la solidarité et de la famille, notamment :
 - o Lutte contre l'isolement et la précarité
 - o Etude de faisabilité de transport à la demande
 - o Aide aux familles en difficulté
 - o Secours dans les situations d'urgence, développement et animation d'activités et de sorties à destination des seniors
 - o Etablissement de passerelles entre seniors et jeunes
 - o Valorisation de la réussite scolaire par la remise d'un prix aux jeunes diplômés
 - o Travail en partenariat avec les associations solidaires, en lien avec l'adjoint en charge des associations
- Définition et mise en œuvre de la politique communale du handicap en lien avec les partenaires

Festivités de Noël :

- Définition et mise en œuvre de la politique communale en matière d'évènementiel des fêtes de fin d'année, notamment :
 - o Fédération des villages autour des fêtes de fin d'année
 - o Illuminations et décorations de Noël
 - o Actions en faveur des aînés et des familles

L'ensemble de ces missions est développé en détail sur une feuille de route, proposée par l'adjoint, validée par le maire et mise à jour tous les six mois.

Cette délégation n'emporte pas délégation de signature.

Article 2 : Aux fins de remplir les attributions déléguées et en lien avec le maire et la directrice générale des services, Véronique Monfilliâtre établira les modalités de la collaboration avec chacun des chefs de service concernés par la délégation dès la rédaction de sa feuille de route dédiée. Il s'agit de définir une organisation concertée ainsi que les échéances des actions (fréquences des réunions de suivi de dossiers, communication des documents, mise à disposition d'informations, etc.).

Article 3 : En lien avec Annick Delouze, animateur Proximité, Véronique Monfilliâtre est chargée de mettre en relation les élus et de créer une dynamique de groupe dans le cadre de tout sujet transversal présentant un volet social, logement, handicap, famille, senior, festivités de fin d'année. Il s'agit d'impulser le partage d'informations, de convoquer des réunions transverses ou encore de définir des éléments de langage partagés.

Véronique Monfilliâtre peut intervenir dans les différentes commissions municipales lorsque les sujets abordés présentent un volet social ou en lien avec les festivités de Noël, en concertation avec le président ou coprésident.

Article 4 : Aux fins d'informer sur les actions menées dans le cadre des attributions déléguées, il appartient à Véronique Monfilliâtre d'exprimer ses besoins de communication et d'associer autant que de besoin l'adjoint en charge de la communication.

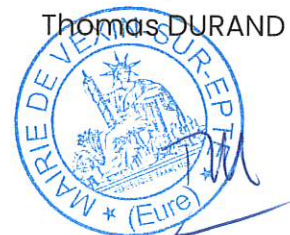
Article 5 : Véronique Monfilliâtre devra rendre compte au maire des actions menées conformément à sa feuille de route dédiée. Elle devra également effectuer des retours réguliers aux adjoints, notamment en réunion de MDA, en concertation avec le maire.

Article 6 : L'arrêté n°2020_028 du 28 mai 2020 est abrogé.

Article 7 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié, inscrit au registre des arrêtés, et dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet de l'Eure et au comptable public.

Fait à Vexin-sur-Epte,
Le **07 DEC. 2022**

Le maire,
Thomas DURAND



Monsieur Le Maire

* Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le 30/11/2022

Nom, prénom MONFILLIATRE Veronique
Signature de l'élu :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Veronique Monfilliâtre', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 027-200057685-20221207-A2022_260-AR